

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29 novembre 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Jean-Claude BROCHARD, Thierry TURBE et Alain CLEMENT.

Etaient absentes excusées : Mesdames Peggy LUTON, Emmanuelle CURRAN et Véronique HERAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT.

Pouvoirs : Madame LUTON à Madame CANARD
Madame HERAUD à Monsieur CLEMENT

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Monsieur le Maire introduit la séance en proposant de rajouter deux points à l'ordre du jour, proposition acceptée par l'Assemblée délibérante. :

- Assurance maintien de salaire du personnel,
- Dérogation au repos dominical pour les commerces > 400 m².

Il poursuit en précisant qu'il a souhaité un nouveau déroulement de la réunion du Conseil Municipal avec les comptes-rendus de commissions en fin d'ordre du jour.

Il propose également que soit mise en place la dématérialisation de l'envoi des convocations et documents préparatoires du Conseil Municipal au moins pour les élus qui disposent d'un équipement informatique. Sur ce point, Mesdames DEVAUD et BAESJOU ainsi que Monsieur TURBE demandent à toujours recevoir ces documents en format papier et Madame CANARD souhaite que les documents budgétaires ne soient pas transmis en dématérialisés pour des questions de lisibilité.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2017.

2 – BUDGET COMMUNAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 8 novembre dernier, le Conseil Municipal a procédé à des réajustements de crédits pour finir l'année et prendre en compte des admissions en non-valeur relatives aux créances non recouvrées par la trésorerie.

Pour prendre en compte comptablement ces créances, il convient de modifier l'imputation des 15 000,00 € nécessaires inscrits au compte 673 en DM3.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2017 de la Commune comme suit :

Article	Libellés	DM 4 (€)
Chapitre 61	Services extérieurs	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	-525,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	
6541	Créances admises en non-valeur	+ 655,00 €
6542	Créances éteintes	+ 14 870,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 15 000,00 €

3 – CAMPING « LE REMONDEAU » - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les propositions de crédits 2018 pour le budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 du camping municipal comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2018 (€)
011	Charges à caractère général	283 600,00
012	Charges de personnel	170 500,00
65	Charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	11 700,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
69	Impôts sur le bénéfice	5 000,00
023	Virement à l'investissement	87 000,00
	TOTAL DEPENSES	559 000,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2018 (€)
70	Ventes de produits et services	559 000,00
	TOTAL RECETTES	559 000,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2018 (€)
16	Emprunts et dettes	17 000,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00
	TOTAL DEPENSES	<u>87 000,00</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2018 (€)
021	Virement du fonctionnement	87 000,00
	TOTAL RECETTES	<u>87 000,00</u>

4 - TARIFS COMMUNAUX 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et comme chaque année, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs communaux pour l'année 2018 comme suit et donne les précisions suivantes :

- les tarifs concernant le stationnement payant ont été modifiés par délibération du 13 septembre dans le cadre de la réforme du stationnement payant qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- ceux du camping et de la salle de musique ont été arrêtés par délibération du 8 novembre 2017 ;
- les conditions d'utilisation des salles sont précisées ;
- les tarifs du cimetière évoluent ;
- ceux des marchés évolueront vraisemblablement en début d'année 2018 pour prendre en compte coût d'enlèvement des ordures ménagères et les heures supplémentaires effectuées par le placier.

► ZONE DE MOILLAGES DE GOISIL

ZONE DE MOUILLAGES	Bassin 2017	Bassin 2018	Chenal 2017	Chenal 2018
LA SEMAINE				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	45,00 €	45,00 €	40,00 €	40,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	45,00 €	45,00 €	40,00 €	40,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	58,50 €	58,50 €	55,00 €	55,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	77,50 €	77,50 €	70,00 €	70,00 €
LE MOIS				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	85,00 €	85,00 €	60,00 €	60,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	95,00 €	95,00 €	70,00 €	70,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	105,00 €	105,00 €	80,00 €	80,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	115,00 €	115,00 €	90,00 €	90,00 €
L'ANNEE				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	415,00 €	415,00 €	270,00 €	270,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	465,00 €	465,00 €	320,00 €	320,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	515,00 €	515,00 €	370,00 €	370,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	570,00 €	570,00 €	430,00 €	430,00 €
Caution : 200 € pour le chenal				

► OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MANEGES (forfait)	Tarif 2017	Tarif 2018
Surface inférieure ou égale à 40 m ²	650,00 €	650,00 €
Surface comprise entre 40 et 60 m ²	850,00 €	850,00 €

SPECTACLES ITINERANTS	Tarif 2017	Tarif 2018
Emplacement	80,00 €	80,00 €
Caution petits cirques et marionnettes	150,00 €	150,00 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	80,00 €	80,00 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2017	Tarif 2018
Le M ¹ (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	1,50 €	1,50 €
Le M ² (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	0,85 €	0,85 €
Frais de dossier	7,00 €	7,00 €
Coupure de circulation (la ½ journée)	35,00 €	35,00 €
Coupure de circulation (1'heure)	7,00 €	7,00 €

TARIF SANCTION : Pour tout chantier « sauvage » réalisé sans autorisation, l'occupation de la voirie sera facturée le double du tarif normal.

TERRASSES	Tarif 2017	Tarif 2018
Terrasse traditionnelle (1e m ²)	28,50 €	28,50 €
Terrasse restaurant (1e m ²)	37,50 €	37,50 €
Terrasse fermée (1e m ²)	41,50 €	41,50 €

MARCHES Juillet et Août	Tarif 2017	Tarif 2018
Le ml intérieur par jour	3,05 €	3,05 €
Le ml extérieur par jour	2,00 €	2,00 €

MARCHES hors juillet et août	Tarif 2017	Tarif 2018
Le ml intérieur par jour	1,53 €	1,53 €
Le ml extérieur par jour	1,00 €	1,00 €

► LOCATION SALLES

Les précisions suivantes sont données quant à l'utilisation des salles communales.

Bénéficiaires des salles :

- Les salles communales peuvent être réservées par des particuliers ou des associations. Elles ne peuvent être réservées pour des activités commerciales ou libérales.

Pour les associations (délibération du CM du 14/09/2016) :

- Pour les associations dont le siège est située à La Couarde, la réservation des salles municipales est gratuite quelque soit la période de l'année.
- Pour les associations non couardaises qui réservent des salles municipales pour réaliser des activités régulières tout au long de l'année, la réservation est gratuite durant les périodes scolaires. Si pendant les vacances scolaires, l'association souhaite poursuivre ses activités habituelles, la réservation de la salle reste gratuite (même créneau). L'Association devra en faire la demande à la Commune.
- Pour les associations non couardaises qui réservent les salles municipales pour une activité ponctuelle, la réservation est payante et les tarifs ci-dessus s'appliquent.

Et ajouter les tarifs de la salle de musique (délibération du CM du 08/11/2017) :

- cotisation annuelle de 50 € par groupe ou association à compter du 1er janvier 2018 hors Harmonie Municipale au vu de l'historique de la construction de la salle,
- chèque de caution de 100 €

LOCATION SALLES DE MUSIQUE	Tarif 2017 (Cf délibération du 8/11/2017)	Tarif 2018
PAR GROUPE OU ASSOCIATION (HORS HARMONIE MUNICIPALE)		
Cotisation annuelle		50,00 €
Caution		100,00 €

LOCATION SALLES DU LEVANT ET DES ILATTES	Tarif 2017	Tarif 2018
ADMINISTRES OU NON ADMINISTRES		
La journée	45,00 €	45,00 €
Forfait réunion (3 heures maximum)	30,00 €	30,00 €
Caution salle	200,00 €	200,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS		
Heure	10,00 €	10,00 €
Demi-journée	30,00 €	30,00 €
Journée	40,00 €	40,00 €
Du lundi au vendredi (5 jours)	150,00 €	150,00 €
Semaine complète (7 jours)	200,00 €	200,00 €
Caution salle	200,00 €	200,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Tarif 2017	Tarif 2018
ADMINISTRES		
½ journée ou réunion (4 heures maximum)	90,00 €	90,00 €
Journée	180,00 €	180,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €
NON ADMINISTRES		
½ journée ou réunion (4 heures maximum)	200,00 €	200,00 €
Journée	380,00 €	380,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €

ASSOCIATIONS		
Heure	10,00 €	10,00 €
½ journée	40,00 €	40,00 €
Journée	60,00 €	60,00 €
Du lundi au vendredi (5 jours)	200,00 €	200,00 €
Semaine complète (7 jours)	300,00 €	300,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €

► LOCATION DE MATERIELS

LOCATION DE MATERIELS POUR PARTICULIERS	Tarif 2017	Tarif 2018
Caution	100,00 €	100,00 €
Tables (l'unité)	2,00 €	2,00 €
Bancs (l'unité)	1,00 €	1,00 €
Chaises (l'unité)	1,00 €	1,00 €

► PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

PHOTOCOPIES ET TELECOPIES	Tarif 2017	Tarif 2018
A4 simple noir et blanc	0,18 €	0,18 €
A4 simple couleur	1.50 €	1.50 €
A4 recto-verso noir et blanc	0.36 €	0.36 €
A4 recto-verso couleur	3.00 €	3.00 €
A3 simple noir et blanc	0,36 €	0,36 €
A3 simple couleur	3.00 €	3.00 €
A3 recto-verso noir et blanc	0.72 €	0.72 €
A3 recto-verso couleur	6.00 €	6.00 €
Télécopie	0.80 €	0.80 €

► BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE	Tarif 2017	Tarif 2018
Adhérent de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi	Gratuit	Gratuit
Adhérent de 18 ans et plus	6.00 € pour une année de date à date	6.00 € pour une année de date à date
Forfait 1 mois	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés
Caution sur forfait 1 mois	20.00 €	20.00 €
Forfait par ouvrage non rendu ou anormalement dégradé	20.00 €	20.00 €

► CIMENTIERE

CIMENTIERE	Tarif 2017	Tarif 2018
Concession 2m ² - 30 ans	450,00 €	460,00 €
Concession 2m ² - 50 ans	600,00 €	610,00 €
Concession 1m ² - 30 ans	-	230,00 €
Concession 1m ² - 50 ans	-	305,00 €
Caveau 2 places 100x200	2000,00 €	2100,00 €
Cavurne 60x60 - emplacement 1m ²	350,00 €	350,00 €
Dépôt temporaire 15 jours	Gratuit	Gratuit
Caution dépôt temporaire 6 mois maximum	1500,00 €	1500,00 €
Revente monument ancien en pierre pour une concession simple (forfait)	300,00 €	300,00 €
Revente monument ancien en pierre pour une concession double (forfait)	600,00 €	600,00 €
COLOMBARIUM		
Case 30 ans	815,00 €	815,00 €
Location temporaire pour 1 an	100,00 €	100,00 €
VACATION DE POLICE	25,00 €	25,00 €

► ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS						
	Tarif à l'heure (décompté à la 1/2h)	Goûter (soir)	Repas cantine	Tarif plafond mensuel périscolaire (sauf mercredi AM)	Tarif plafond hebdomadaire ALSH	Pénalit é de retard
Quotient Familial : 1501€ et + Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.30 €/h 1,10 €/h	0.30 €	2,50 €	40.00 € 34,00 €	52,00€ 44.20€	5 €
Quotient Familial : 801€ à 1500€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.20 €/h 1.02 €/h			38.00 € 32.30 €	48,00€ 40.80€	5 €
Quotient Familial : 401€ à 800€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.10 €/h 0,93 €/h			36.00 € 30.06 €	44,00 37.40€	5 €
Quotient Familial : 0€ à 400€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.00 €/h 0,85 €/h			33.00 € 28.05 €	40,00€ 34,00 €	5 €
Enfant non résident de l'Ile de Ré et non scolarisé à La Couarde : 1,80€ / heure						

5 - AMENAGEMENT VEGETAL GIRATOIRE DE THOMAZEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que le giratoire de Thomazeau achevé en juin par le Département nécessite d'être végétalisé pour marquer et valoriser l'entrée du village.

Pour cela, un projet d'aménagement végétal a été réalisé par Fabrice DELAGE, responsable des espaces verts, présenté en commission et validé au Conseil Municipal de novembre.

Sachant que le projet présenté et validé par la Direction des Infrastructures est éligible à une subvention plafonnée à 10 000,00 € HT et que les devis réalisés auprès de l'établissement « Les Jardins de Suzanne » s'élèvent à 4 670,00 € HT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une aide du même montant au Conseil Départemental.

Par ailleurs, l'entretien du site devant faire l'objet d'une convention entre le Département de Charente-Maritime et la Commune de La Courde-sur-Mer, Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document.

6 - RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS – DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 8 novembre dernier, le Conseil Municipal a accepté le lancement d'une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du monument aux morts et indique que le dossier de demande préalable a reçu un avis favorable du délégué départemental et a été transmis à la délégation régionale pour établissement de la convention et réalisation d'une plaquette d'information.

Il ajoute qu'en complément de la souscription publique, l'opération est éligible à une subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) plafonnée à 1 600,00 € et exonérée de TVA au titre de l'article 261, 4-10° du Code Général des Impôts (CGI).

Il détaille ensuite les travaux envisagés et le plan de financement prévisionnel.

Détail des travaux :

Entreprises	Prestations	Prix HT
Les Compagnons de St Jacques	Travaux de rénovation pierres, nettoyage et lustrage bronze	27 346,83 €
	Fourniture, pose, gravure pierres annexes en remplacement pierres marbre noir	
	Dépose/repose croix de guerre	
	Option réalisation dallage en pierre de taille pour exèdres	5 331,80 €
Carole JOLY	Gravure sur pierre, rechampissage, redorure lettrages	3 273,90 €
Fonderie des Cyclopes	Rénovation croix de guerre (en atelier)	2 450,00 €
SDEER	Eclairage de mise en valeur (déduction faite des 50% pris en charge par le SDEER)	17 890,00 €
TOTAL		56 292,53 €

Plan de financement :

Financier	Montant sollicité/objectif collecte	%
Ministère de la Défense - ONSCVG	1 600,00 €	2,84%
Commune de La Couarde-sur-Mer	11 258,51 €	20,00%
Souscription publique via la Fondation du Patrimoine	43 434,02 €	77,16%
TOTAL	56 292,53 €	100,00%

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de :

- ▶ solliciter l'ONACVG pour obtenir une aide financière,
- ▶ valider le plan de financement tel que présenté,
- ▶ autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

7 - ZONES BLEUES DE STATIONNEMENT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des zones bleues de 8 H 00 à 18 H 00 cours des Poilus (de la rue Charles de Gaulle à l'entrée de la crèche), rue du Square et Grande Rue (de la rue du Square à la petite rue de l'Eglise) toute l'année en se réservant la possibilité de restreindre la période selon les possibilités règlementaires.

Il indique qu'il s'avère que les zones bleues peuvent ne s'appliquer que sur certaines périodes de l'année.

En conséquence il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de limiter l'application des zones bleues sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année.

Monsieur PALITO précise que la Commune doit étudier le mode de matérialisation de ces zones bleues par panneaux et/ou peinture au sol.

8 – MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COPPIN, DGS, qui explique que certains agents de la collectivité ont adhéré à une assurance « maintien de salaire » indispensable en cas de passage en demi-traitement. Elle indique que le montant de la cotisation représente à ce jour 2,98 % de la rémunération du salarié et devrait passer à 3,30 % en 2018, ce qui représente un coût important qui dissuade les agents de s'assurer.

Madame COPPIN indique que l'assureur, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) propose un contrat de labellisation qui garantirait un coût avantageux de 2,31 % du traitement à condition que la Collectivité participe à hauteur de 5 € par mois et par agent titulaire et/ou stagiaire assuré ou non, soit un coût estimatif de 1 200,00 € par an.

Considérant l'avantage présenté par cette proposition pour éviter certaines situations de précarité d'agents communaux, le Conseil Municipal unanime décide de labelliser le contrat MNT de maintien de salaire et s'engage à inscrire les crédits nécessaires dès le budget 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

9 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi, les dérogations possibles au repos dominical dans les commerces sont maintenant les suivantes :

1 – Dérogation législative générale pour 35 secteurs d'activités alimentaires et non alimentaires dans une surface de vente de moins de 400 m² : offices de tourisme, centres culturels, boulangeries, boucheries, hôtels, restaurants, ...

2 – Dérogations particulières

2.1 – Tous commerces de détail non alimentaires dans les zones touristiques

2.2 – Commerces alimentaires de détail de plus de 400 m² de surface de vente (supérettes, supermarchés, ...) : Dérogations possibles du Maire pour l'ouverture de 12 dimanches dans l'année au-delà de 13 H 00, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

La Commune disposant de commerces alimentaires dont la surface de vente dépasse 400 m², il est envisagé que le Maire prenne un arrêté autorisant ce type d'activité à ouvrir au-delà de 13 H 00 les 11 dimanches suivants:

- 22 et 29 avril 2018
- 6 mai 2018
- 1, 8, 15, 22 et 29 juillet 2018
- 5, 12 et 19 août 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la proposition qui lui est faite.

10 – POLE SANTE – DEMANDE DES PROFESSIONNELS PARAMEDICAUX

Monsieur le Maire explique qu'il a été destinataire d'une demande de la SCM paramédical occupant une partie du pôle santé qui souhaite accueillir une psychomotricienne dans ses locaux par le biais de la sous-location.

Il indique que le bail ne prévoyant pas la sous-location même pour une période d'essai avant que le professionnel ne rentre dans la SCM, « preneur » du bail avec la Commune.

Monsieur DURET expose le risque de non maîtrise du montant de la sous-location et n'est pas favorable à cette autorisation à partir du moment où le bail est signé avec une SCM et que la nature d'activité paramédicale y est bien précisée ; dans l'absolu, le bâtiment pourrait être entièrement sous-loué par la SCM et la Commune ne serait plus maître des occupants de son bâtiment.

Messieurs CLEMENT et BERTHELOT se disent gênés par le terme de sous-location et se demandent, indépendamment du bail, comment peut être gérée la prise en charge des frais généraux du bâtiment.

Monsieur MARSAC estime que le contrat à venir entre la SCM et le sous-locataire pourrait retirer des garanties initialement prévues dans celui signé entre la Commune et la SCM.

Monsieur CLEMENT propose de questionner le Notaire à l'origine de la rédaction sur cette problématique de sous-location.

Aucune décision ne pouvant être prise en pleine connaissance par le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de prendre l'attache de spécialiste(s) pour étudier les incidences juridique d'une sous-location du pôle santé.

11- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

11.1 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 16 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT qui expose les travaux du 16 novembre 2017 de la Commission « Communication ».

1 – EXPOSITIONS MAIRIE 2018

1.1. Programme 2018

Pour aborder ce premier point, Priscilla BRUCHER qui se chargeait de la programmation et du suivi des expositions avant la réorganisation des services administratifs au printemps, s'est jointe à la commission pour expliquer son fonctionnement. Etant désormais en charge de la comptabilité et des ressources humaines, elle ne peut plus assurer cette mission qui sera reprise par Monsieur CLEMENT et Madame HERAUD. Mission qui portera principalement sur de la prospection et de la programmation. A charge pour les artistes retenus d'assurer la logistique et de transmettre un visuel pour la communication.

A noter que certains mois seront systématiquement retenus pour des événements annuels comme le mois de mai pour la photo. Pour les mois creux comme février-mars, seront priorisés des expositions pédagogiques. D'autres pistes sont évoquées comme les expositions itinérantes, travaux scolaires...

Pour la vente des œuvres, la commission ne s'y oppose pas mais ne pourra se faire qu'en prenant contact avec l'artiste. Les prix ne seront pas affichés sur les œuvres mais un catalogue pourra être mis à disposition des visiteurs.

Un document synthétique pourra reprendre les règles et les orientations fixées par la collectivité en matière de programmation. Il y sera également précisé le linéaire d'exposition soit 20 ml au rez-de-chaussée et une dizaine de ml à l'étage.

1.2. Exposition des artistes couardais

Par courrier envoyé en septembre, des artistes couardais ont été sollicités pour exposer une ou deux œuvres dans le hall de mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A ce jour, 6 artistes ont répondu favorablement :

- Maryvonne BRULLON*
- Xavier BARTHE*
- Fanchon TRIBOT-LASPIERE*
- Lo Breillat*
- Benjamin EVANO*
- Monique PEQUET*

L'exposition aura lieu du samedi 16 décembre au vendredi 15 janvier.

2 – CARTE DE VŒUX 2018

Une maquette de la carte de vœux est présentée aux membres de la commission réalisée à partir de la peinture d'Anne GRATREAU, dite Anne-G.

La maquette sera présentée à Monsieur le Maire pour validation avant impression.

3 – KIOSQUE N°37

Le chemin de fer du prochain numéro du Kiosque est présenté et complété.

Rétro planning :

- *Sortie du Kiosque : pour les vœux du samedi 6 janvier*
- *Livraison mairie : vendredi 5 janvier*
- *Impression : entre le 2 et 4 janvier*
- *Maquettage : à partir du 10-15 décembre*
- *Pré-maquettage : semaine du 4 au 10 décembre*
- *Articles : à transmettre pour le 1^{er} décembre.*

4 – CONCOURS PHOTO

A ce jour, le site enregistre 70 participations soit davantage que l'année dernière. Le partenariat avec le Phare de Ré étant profitable à l'événement.

Pour 2018, il conviendra de fixer les dates de réunion du jury et de remise des prix en juin.

Un compte INSTAGRAM devrait être créé pour toucher une communauté de photographes plus importante et organiser des « concours flash » comme à l'occasion de la Déambulle du 28 avril.

5 – TELESERVICES

Depuis près d'un an la Commune adhère à deux services en ligne proposés par la Direction de l'information Légale et Administrative (DILA) :

- *Déclaration de changement de coordonnées (JCC),*
- *Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE),*

Le bilan est plutôt satisfaisant puisque ce téléservice offre aux administrés un accès simple, gratuit et rapide aux services publics depuis le site service-public.fr.

Après cette expérience positive, il est proposé d'adhérer à tout le bouquet à compter du 1^{er} janvier 2018, soit 3 démarches supplémentaires :

- *Demande d'actes d'état civil (AEC),*
- *Recensement citoyen obligatoire (RCO),*
- *Déclaration d'ouverture de chantier (DOC).*

Les membres de la commission sont favorables à cette proposition.

Monsieur le Maire informe que la Une du prochain Kiosque mettra en avant Antoine ALBEAU, récemment champion du monde pour la 24^{ème} fois. Il ajoute vouloir davantage mettre à l'honneur ce Couardais sans savoir de quelle manière.

Pour la dématérialisation des démarches, Monsieur CLEMENT propose qu'une réflexion soit menée pour offrir un service d'assistance aux administrés non équipés en informatique pour réaliser leurs démarches. Monsieur le Maire y est favorable tout en précisant que les heures d'ouverture du service devront être clairement définies pour éviter un débordement de l'accueil et des services administratifs.

11.2 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire invite Monsieur PALITO à exposer le compte-rendu de la Commission « Grands Travaux » du 1^{er} décembre 2017.

1. DOSSIERS ET PROJETS 2018

1.1. Local de stockage pour la Police Municipale

Après une visite en début de réunion du garage et de la cour de l'ancien centre de tri récemment restitués à la Commune par le service immobilier de La Poste, les membres de la commission se réunissent en mairie pour étudier les solutions d'aménagement. Il est précisé que la Commune doit maintenir un accès à la cour aux services de La Poste pour assurer la maintenance de la climatisation.

Le projet d'aménagement consisterait à utiliser :

- *la partie préau pour le stockage des vélos volés, soit environ 20 m²,*
- *la cour pour stationner le véhicule de la Police Municipale et des barrières jaunes de signalisation pour travaux et manifestations.*

Pour cela, les travaux nécessaires consistent à :

- *nettoyer l'espace, végétation comprise,*
- *reprendre la maçonnerie du sol du préau, du seuil du portail d'entrée,*
- *reprendre une partie de la toiture,*
- *reprendre enduit mur avec voisin,*
- *mettre hors service l'électricité,*
- *remplacer le portail bois.*

En matière de budget, des devis seront demandés dans le mois pour pouvoir effectuer les travaux avant la saison estivale 2018.

1.2. Réhabilitation du logement 8 Grande Rue

L'association SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres a été missionnée par la Commune pour l'étude la rénovation du logement d'environ 100 m² situé au-dessus de La Poste.

Un premier projet a été soumis en septembre qui a fait l'objet de quelques observations sur la reprise des menuiseries, l'isolation et le mode de chauffage.

La dernière version est présentée aux membres de la commission avec descriptif technique et estimatif financier.

Les principaux postes de dépenses sont :

- *menuiseries extérieures,*
- *isolation,*
- *chauffage électrique (radiant + VMC),*
- *sanitaires et chauffe-eau,*
- *carrelage entrée et pièces d'eau*
- *peinture*

Propositions émises en commission :

- *laisser fermée la cuisine avec le salon en style atelier pour garder du rangement tout en offrant de la luminosité,*
- *déplacer porte chambre 1 pour dégager de l'espace pour du rangement.*
- *prévoir double vasque dans salle d'eau*

Le montant estimatif des travaux est d'environ 90 000 € TTC, hors MOE et SPS. Au total, il faut compter environ 108 000 € TTC.

Quelques observations sont émises :

- *le montant des travaux est supérieur aux premières estimations budgétaires,*
- *les travaux pourront débuter dès que la Commune le souhaitera,*
- *le logement pourrait être disponible à la location dans un an environ.*

1.3. Travaux bâtiment de La Poste

Parallèlement à la réhabilitation du logement, il est envisagé des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment qui consisteraient à :

- *reprendre l'auvent à l'entrée du logement et du bureau de La Poste,*
- *changer les volets du logement,*
- *habiller le porche de l'ancienne entrée, du centre de tri et des anciennes boîtes aux lettres,*
- *reprendre les peinture des murs et menuiseries.*

Propositions émises en commission :

- *revoir porte d'entrée La Poste pour la rendre plus accessible nécessitant au préalable une consultation des services postaux.*

Sont présentés en séances les schémas d'aménagement extérieurs.

En matière de coûts, il faut compter un total de 34 000 € TTC hors MOE, soit environ 42 000 € TTC MOE comprise. Les crédits nécessaires à cette opération devront être inscrits au budget 2018.

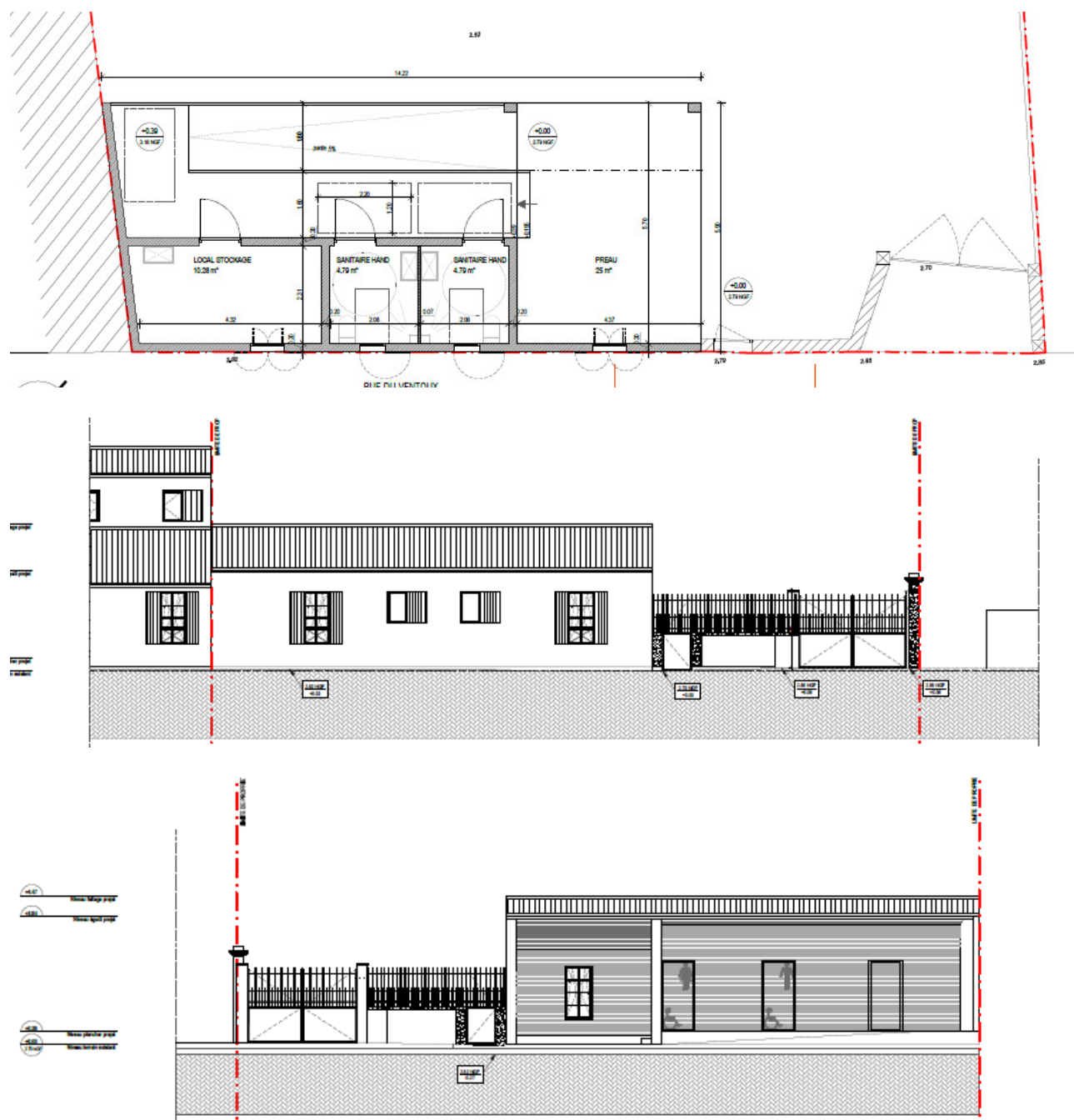
A noter que cette opération doit être lancée hors période estivale.

1.4. Local technique et sanitaire du Ventoux

En juillet 2017, la Commune a retenu l'atelier LKA Architectes représenté par Laura

MORTIER pour suivre les missions de maîtrise d'œuvre de projet.

Après deux réunions de travail, les esquisses présentées en séance ont été validées début novembre.



A noter que les volets des lucarnes côté rue devraient être retirés.

Prochainement sera déposé le permis de construire parallèlement à la constitution du dossier PRO. La consultation des entreprises devrait intervenir au printemps pour un démarrage des travaux avant l'été ou à l'automne 2018.

Le montant des travaux est estimé à environ 80 000 €TTC, hors maîtrise d'œuvre. Les crédits correspondants devront être inscrits au budget.

1.5. Aménagement du dépôt de l'atelier municipal

Le montant définitif des travaux n'est pas complètement arrêté. 50 000 € sont inscrits au budget 2017. Décomposition des coûts par phases :

<i>PHASE</i>	<i>OBJET</i>	<i>PRIX</i>
<i>Phase 1</i>	<i>nettoyage du terrain</i>	<i>2 160 €</i>
	<i>pose clôture grillagée</i>	<i>3 717 €</i>
	<i>plantation haie vive</i>	<i>3 915 €</i>
	<i>Sous-total</i>	<i>= 9 792 €</i>
<i>Phase 2</i>	<i>traitement du sol en enrobé</i>	<i>attente chiffrage COLAS</i>
	<i>installation bacs de stockage matériaux</i>	<i>attente devis</i>
	<i>dispositif de gestion du pluvial</i>	<i>attente devis</i>
	<i>Sous-total</i>	<i>= environ 30 000 €</i>
<i>Phase 3</i>	<i>maçonnerie</i>	<i>environ 3 000 €</i>
	<i>pose portail coulissant</i>	<i>7 834,70 €</i>
	<i>Sous-total</i>	<i>= environ 11 000 €</i>

Sont présentés en séance les dessins de principe de l'aménagement.

Il est rappelé que l'objectif est de réaliser ces travaux cet hiver pour ensuite vider le dépôt de Thomazeau avant l'été 2018 afin de lancer une étude à l'été/automne 2018 pour l'agrandissement du cimetière.

1.6. Travaux VRD 2018

Les projets inscrits au plan de référence sont décomposés en 5 points importants :

- *Aménagement de la route de St Martin depuis la sortie du giratoire de Thomazeau,*
- *Aménagement du carrefour St Martin/Grande Rue/Cours des Poilus,*
- *Aménagement du parking des Lilas comprenant la gestion des entrées et sorties pour les voitures et vélos depuis la bande cyclable de la route de St Martin vers le Cours des Poilus,*
- *Aménagement d'équipements complémentaires : un bassin enterré de rétention des eaux pluviales d'environ 200 m³ et l'installation d'un sanitaire public automatique,*
- *Existence de contraintes : entrée principale du cimetière, colonnes enterrées (contraintes de retrait des déchets par les camions de la COVED)*

Pour ces travaux, la Commune dispose d'un avant-projet sommaire (APS) pour l'aménagement de la route de St Martin réalisé par le bureau DCI Environnement.

Malgré tout, si avis favorable de la commission et du Conseil Municipal, il sera nécessaire de retenir un bureau de maîtrise d'œuvre pour réfléchir à l'aménagement global de l'espace et de suivre les travaux.

En termes de budget, l'ensemble du projet est estimé entre 450 000 et 500 000 € TTC sanitaire et bassin pluvial compris, hors maîtrise d'œuvre.

1.7. Cimetière – Tarifs 2018

Monsieur PALITO soumet à la commission la proposition de tarifs pour 2018 :

CIMETIERE	Tarifs mars 2017	Proposition 2018	DECISION
Concession 2m ² - 30 ans	450,00€	460,00€	+ 10€
Concession 2m ² - 50 ans	600,00€	610,00€	+ 10€
Concession 1m ² - 30 ans	-	230.00€	Nouveau tarif
Concession 1m ² - 50 ans	-	305.00€	Nouveau tarif
Caveau 2 places 100x200	2000.00€	2100.00€	+ 100€
Cavurne 60x60 - emplacement 1m ²	350.00€	350.00€	Pas de changement
Dépôt temporaire 15 jours	gratuit	gratuit	Pas de changement
Caution dépôt temporaire 6 mois maximum	1500.00€	1500.00€	Pas de changement
Revente monument ancien en pierre pour une concession simple (forfait)	300,00€	300,00€	Pas de changement
Revente monument ancien en pierre pour une concession double (forfait)	600,00€	600,00€	Pas de changement
COLUMBARIUM	Tarifs mars 2017	Proposition 2018	DECISION
30 ans	815,00€	815,00€	Pas de changement
Location temporaire pour 1 an	100,00€	100,00€	Pas de changement
Vacation de police	25,00€	25.00€	Pas de changement

1.8. Autres dossiers pour 2018

D'autres projets feront l'objet de réunions de travail :

- rénovation du monument aux morts,
- étude pour l'agrandissement du cimetière,
- étude terrain agricole pour sauniers et prévision équipements communs (possibilités de division, contraintes, bail emphytéotique...)
- gestion des délaissés des Brardes (étude des conditions de vente)
- ALSH : portes et peintures extérieures grille/pierre de taille,
- présentation SAUR pour le diagnostic des bornes incendie.

2. INFORMATIONS TRAVAUX EN COURS

2.1. Travaux square

La rénovation de la petite rue des Écoles est terminée à 95%. En effet, il reste à réaliser quelques petits travaux tels que : finition sur le pluvial, mise en place de la terre végétale dans les nouvelles jardinières, repose d'une pierre « chasse-roues »...

La voirie de la rue de Square, quant à elle, avance sérieusement. Les pavés et les chaînettes de pierre sont en cours de pose. Les parties en béton et en enrobé vont suivre dans les premiers jours de décembre.

En décembre également, sera installé un grand puisard de 35 m³ sur l'extrémité du square dans le carrefour Charles de Gaulle/rue du Square.

Comme le planning prévisionnel le prévoyait, et si les conditions météorologiques restent favorables pour ces travaux, les rues du Square et de la Petite rue des Écoles seront ouvertes à la circulation avant les congés de fin d'année, entre le 18 et 20 décembre prochain.

Ensuite début janvier débutera la 3ème partie des aménagements, devant l'école et rue Charles de Gaulle.

2.2. Travaux école

Le local de stockage dans la cour de l'école est terminé pour les entreprises.

Reste à réaliser par les services techniques : la peinture des murs intérieurs, espace poubelles compris.

La pose du récupérateur d'eau et la mise en place des jardinières pour l'activité ALSH.

L'usage du local sera donc possible en janvier prochain.

La rénovation et la repose des grilles de la façade sur la rue sont enfin terminées. Première semaine de décembre, l'électricien interviendra pour installer la ventouse électrique et mettre en service le système du portier que nous avons commandé.

La peinture intérieure du bâtiment ALSH commence en décembre et se terminera pendant les vacances de Noël. Travaux pris en charge par Christian des services techniques.

2.3. Travaux base nautique

Le ravalement de l'ensemble des façades de ces bâtiments s'est fait en octobre.

Actuellement les menuiseries à changer sont en fabrication.

La pose est prévue en décembre.

La fin des travaux de peinture sur les ouvertures se fera donc ensuite en fonction des conditions météorologiques.

2.4. Travaux cimetière

L'agrandissement de l'ossuaire dans le bâtiment existant est programmé pour une livraison fin janvier.

Le terrassement et la maçonnerie doivent commencer en décembre.

Le remplacement du portail se fera en janvier.

Une nouvelle opération de préparation de concessions a été commandée pour février/mars dans l'îlot n°3 du cimetière (évacuation de vieux monuments, exhumations et construction de caveaux).

3. QUESTIONS DIVERSES

Question de M. BERTHELOT concernant le logiciel de suivi de la maintenance des bâtiments.

Rémy PALITO informe qu'un premier travail de recherche et de classement a été effectué pour une partie des bâtiments publics (église, kiosque, salle des associations et de musique). Une deuxième série de recherches va être lancée en 2018 pour La Poste, la base nautique, le camping et les tennis.

Pour les contrats de contrôle et de maintenance, l'ensemble des équipements sont désormais couverts par un contrat (alarme, chaudières, ascenseur, paratonnerre...). Fruit d'un travail initié en 2015. Reste les aires de jeux pour lesquelles une obligation de maintien en bon état d'usage est obligatoire d'où la rencontre la société CAP LOISIRS ces derniers jours qui pourrait assurer la vérification et la maintenance des jeux. Il est proposé de faire un test pour un an.

Pour le logement de La Poste, Monsieur le Maire précise que le loyer pourrait potentiellement être fixé à 700 €, ce qui permettrait d'amortir rapidement (une dizaine d'années) les travaux envisagés tout en valorisant le patrimoine local et en apportant une réponse au besoin en logements de la population.

Pour le local du Ventoux, il expose un problème juridique en ce qui concerne la cote de plancher du sanitaire où une dérogation est possible à la différence du local de stockage qui supposerait une surélévation de cet espace alors que la nature des équipements stockés ne pose pas de problème en matière de risque (ballons...). Le Conseil Municipal décide par ailleurs de garder les volets pour les lucarnes côté rue et Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire devrait être déposé en début d'année 2018.

Pour les projets de voirie, Monsieur le Maire précise que la Commune étudie la possibilité d'aménager en 2018 la première partie de la rue des Garennes dans la continuité de la rue du Square.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

12.1 – REUNION COMMERÇANTS DU MAIL DU 6 DECEMBRE

Monsieur le Maire informe que 17 personnes étaient présentes ou représentées pour aborder le fonctionnement du marché en matière d'ouverture avec en suspens l'ouverture à d'autres périodes et d'échanger sur divers sujets avec un consensus avec la majorité des présents.

Il précise que le règlement fera l'objet d'une modification pour intégrer des sanctions, de l'avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, en cas de non-respect des règles ou mauvais fonctionnement du marché (hygiène...).

Monsieur le Maire expose les autres propositions et problèmes abordés :

- 30 min de dérapage après fermeture officielle pour quitter les halles, soit 14h30 au lieu de 14h
- Des déchets provenant d'autres sites commerciaux, voire hors village, soit 26 tonnes pour 2017 (à Ars, le local poubelles est équipé de vidéosurveillance et les commerçants disposent d'un badge d'accès au local).

- Non-respect des zones de déchargement ; la Police Municipale aura la consigne de faire respecter la règle.

Ces points à introduire dans le règlement des marchés ont été validés par la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et Monsieur le Maire ajoute que les commerçants sont eux-mêmes demandeurs de faire appliquer les règles.

Madame TURBE ajoute le vote en deux tours pour le renouvellement des représentants des commerçants du marché du Mail à la Commission Paritaire des Marchés a permis d'élire Monsieur VERNET, Madame DELAVAUD, Monsieur JAFFRES, Monsieur AITSIALI et Madame CAILLAUD.

Elle indique que la réunion paritaire du mois d'octobre n'avait pas permis de finaliser des dates d'ouverture du marché au-delà du 30 septembre et explique que la volonté d'une majorité de commerçants présents est de prolonger sur octobre et aux vacances de la Toussaint. Monsieur le Maire précise qu'il conviendra dans ce cas d'obtenir 5 à 6 engagements écrits de commerçants pour ouvrir et présente la proposition suivante à l'Assemblée. Madame TURBE précise que cette proposition a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion avec les commerçants.

- sur la période du 9 au 30 septembre, ouverture 5 jours par semaine, du mercredi au dimanche
- du 1^{er} octobre aux vacances de la Toussaint, ouverture mercredi, vendredi et samedi
- pendant les vacances de la Toussaint, ouverture tous les jours de la semaine

Monsieur le Maire précise qu'après discussion avec les professionnels, ce fonctionnement s'appliquerait pour une période de 3 ans afin que le fonctionnement des marchés couardais soit plus lisible.

Monsieur TURBE considère qu'aujourd'hui, le marché du centre n'est plus adapté aux règles d'hygiène et aux modes de consommation. Il précise qu'à son avis, seul le marché du Mail répond à ces besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur les règles à instaurer ainsi que sur les dates proposées.

12.2 – PPRN – RAPPORT COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire précise ne pas encore avoir été destinataire du document définitif du PPRN qui devrait arriver rapidement mais seulement du rapport de la commission d'enquête qui émet un avis favorable en motivant sa décision notamment par le respect de la circulaire du 27 juillet 2011 même si celle-ci devait être revue, pour le commissaire-enquêteur, du moins faire l'objet de précisions pour une meilleure application. Il précise que ce document est mis à disposition du public pour un an.

Il ajoute que la date d'approbation de ce document impactant pour l'évolution de la Commune n'est pas connue mais devrait être très rapide et que ce posera alors la question de la position de la Collectivité vis-à-vis de cette décision préfectorale. Il précise qu'une proposition sera présentée au Conseil Municipal à ce sujet après consultation d'un ou plusieurs avocats.

12.3 – STRATEGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (SLGRI)

Monsieur BERTHELOT expose le compte-rendu et certains écueils des ateliers organisés pour définir la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations en mettant en avant que l'intérêt de ces réunions est malgré tout de faire ressortir certains éléments importants comme par exemples :

- le problème du château d'eau des Prises qui fonctionne avec une pompe alimentée électriquement, ce qui nécessiterait un groupe électrogène en cas d'inondation, solution non envisageable du fait de la situation de l'équipement en espace naturel ;
- l'installation de boîtiers électriques en hauteur non envisageable par le fournisseur d'énergie pour des questions de risques professionnels et impossibilité d'installer des équipements parfaitement étanches car ils n'existent pas.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 20